

Principales mesures

Nouvelles mesures de rémunération

- Application de la proposition salariale déposée au Front commun syndical à l'ensemble du personnel du secteur public.
- Gel, pour une durée de deux ans, du salaire du premier ministre, des ministres et des députés.
- Suspension du versement des primes au rendement pour les deux prochaines années pour les hauts dirigeants des secteurs public et parapublic, des organismes gouvernementaux et des sociétés d'État. Un effort comparable sera demandé aux hauts dirigeants des sociétés d'État à vocation commerciale et financière.

Contrôle de l'effectif

- Gel de la masse salariale de la fonction publique jusqu'en 2013-2014, par des gains d'efficacité et le maintien du remplacement partiel des départs à la retraite d'un sur deux, en moyenne.
- Élargissement de l'application de la règle du remplacement partiel des départs à la retraite d'un sur deux, en moyenne, au personnel administratif des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, incluant les cadres.

Contrôle des dépenses

- Réduction graduelle de 10 % des dépenses de nature administrative d'ici 2013-2014.
- Réduction dès 2010-2011 de 25 % des coûts de publicité, de formation et de déplacement.
- Obligation de l'autofinancement des nouvelles initiatives.
- Fin du renouvellement automatique des programmes arrivant à échéance.

Organisation de l'État

- Fusion ou abolition d'une trentaine d'organismes ou fonds.

Revue des programmes gouvernementaux

- Mandats d'examen des programmes et de leurs modes de prestation dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'aide aux entreprises et du fonctionnement de l'État.
- Nouvel outil pour l'évaluation de la performance des programmes.